

Séance du 21 juillet 1944.

Heures supplémentaires de
travail par personnel communal

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le vingt-un juillet
dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger de
Lassus Maire de Montrejeau.

Étaient présents : M. M. Bouché, Barrigot adjoints, M^{mes}
Lalles, M. M. Dorlessan, Beyret, Vallet, Isnard, Dusséque,
Giraudon, Birabent, Ladère.

Excusés : M. Teilhan, Gychenne, Blanchard

Absents : M. M. Labayle, Bondoumet (G. de G.).

M. le Maire expose au conseil Municipal que depuis
le 1^{er} Mai 1944, en raison des grandes difficultés pour trouver la
main d'œuvre nécessaire, il s'est vu dans l'obligation d'imposer
au personnel communal, par suite de l'augmentation du travail
résultant des circonstances actuelles, un certain nombre d'heures
supplémentaires.

En conséquence, il lui paraît équitable d'en assurer
la rémunération. Le total pour le mois de Mai 1944 s'élève
à la somme de 1995 (dix-neuf cent quatre-vingt-quinze francs)
comme le prouve l'état ci-annexé, dont il est donné lecture
en détail.

Vu pour être annexé à notre
décision de ce jour.

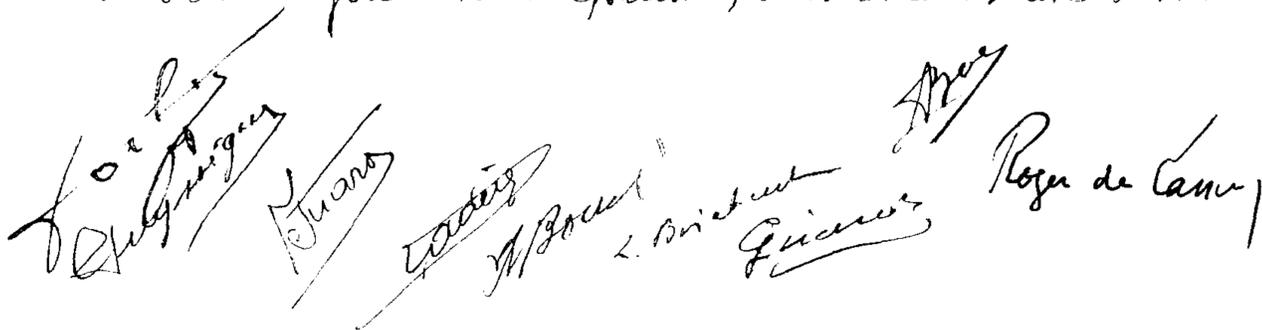
St. Gaudens, le 21 juillet 1944
Le 1^{er} Griffe.

Comme il est probable que pour les mois suivants la somme à verser mensuellement restera à peu près la même, le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la période allant du 1^{er} Mai 1944 au 31 décembre 1944, une ouverture de crédits de 17000 (dix-sept mille francs) qui sera inscrite au budget additionnel.

Le Conseil Municipal après examen,
Considérant qu'il est normal que le travail supplémentaire fourni par les employés communaux soit rémunéré, vote ferme l'ouverture de crédits de 17000 (dix-sept mille francs) proposés par M. le Maire pour assurer le paiement et décide que cette somme sera imputée aux chapitres additionnels du budget de l'exercice en cours sous une rubrique spéciale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Lu et approuvé
Gaucres, le 28.7.1944
Le 1^{er} Préfet
Signé: Dantecoma


 A collection of handwritten signatures, including names like 'F. J. J. J.', 'J. J. J.', 'L. Briet', 'F. J. J.', and 'Rogier de Lannoy'.

CROUZET Léopold	Garde Champêtre	9F.	Heur
PHILIPPET Pierre	Journalier	8 F.	"
VANSTEENE Andrée	d°	8 F.	"
LAUGE Jean Marie	cantonnier	7 F.	"
CEREZE Victorine	employée	5 F.	"
GACHIE Louise	d°	5 F.	"
LATOIR Yvonne	d° à la journée	5 F.	"

Le Conseil Municipal après examen,
 Considérant qu'il est normal que le travail
 supplémentaire fourni par les employés communaux se
 rémunéré, vote ferme l'ouverture des crédits de dix
 sept mille francs (17000) proposée par M. le Maire
 pour en assurer le paiement et décide que cette somme
 sera imputée aux chapitres additionnels du budget
 de l'exercice en cours, sous une rubrique spéci

COPIE CONFORME

Le MAIRE



Roger de Lussac

VU et APPROUVÉ
 St-GAUDENS, le 28 JUIL 1944
 Le Sous-Préfet.

M. Lussac



SOUS
28 VII 1944
ST GAUDENS

**REMUNERATION pour HEURES de travail supplémentaire
effectué par le personnel communal de la ville de MONTREJEAU Pendant le
mois de Mai 1944**

NOM & Prénoms	PROFESSION	Nombre d'heures	Prix Horaire	MONTANT à payer
DABQUE Félix	Secrétaire Mairie	20	13	256
PHILIPPE Pierre	Journalier	21	8	168
VARSTERNE Andrée	d) <i>a la journée</i>	21	8	168
LATOIR Yvonne	d°	25	5	125
BELMAS Eugène	Empl. carte	15	10	150
CHIZE Jean	alignat. <i>a la journée</i>	32	10	320
TRESPAILLE Léon	Appariteur	18	9	162
GROUET Léopold	garde champ.	21	9	189
LAUGE Jean Marie	cantonnier	6	7	42
CHIZE Victorine	employée	11	5	55
GACHIE Louise	d°	8	5	40
JURKE Frédéric	journalier <i>(a la journée)</i>	32	10	320

TOTAL 1995

Vu pour être annexé
à notre décision de ce jour
Saint-Gaudens, le 28 JUIL 1944
Le Sous-Préfet,

[Signature]



Le MAIRE

Roger de Laruy

[Signature]



3008 P. 10
28 VII 1944
SÉANCES DE BUREAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal

L'an mil neuf cent quarante quatre le vingt-un Juillet
à 17 heures le Conseil Municipal de la ville de Montréjeau
s'est réuni en session Ordinaire dans le lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. Roger de LASSUS, maire.

Présents: MM. Bouché, Marrégot, adjoints, Mme. Salles
MM. Dorbessan, Beyret, Vallet, Isnard, Puysségur, Giraudon
Birabent Ladère

Absents: MM. Labayle, Bondoumet (P?G?)

Excusés: Dr. Seilha, Eychenne, Blanchard.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1er
Mai 1944, en raison des grandes difficultés pour trouver
la main d'oeuvre nécessaire, il s'est vu dans l'obligation
d'imposer au personnel communal, par suite de l'augmenta-
tion du travail, résultant des circonstances actuelles,
un certain nombre d'heures supplémentaires.

En conséquence, il lui paraît équitable d'en assurer
la rémunération. Le total pour le mois de Mai 1944 s'élève
à la somme de dix neuf cent quatre vingt quinze francs
comme le prouve l'état dont il est donné lecture en
détail, ci-annexé.

Comme il est probable que pour les mois suivants la
somme à verser mensuellement restera à peu près la même,
le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la
période allant du 1er Mai 1944 au 31 Décembre 1944 une
ouverture de crédits de dix sept mille francs (17.000)
qui sera inscrite au budget additionnel.

Le taux des rémunérations des heures supplémentaires
de chaque employé est fixé comme suit :

DASQUE Félix	Secrétaire de Mairie	13 F. Heure	
DELMAS Eugène	Empl. Cartes aliment. } à la journée	10 F. "	
CHEZE Jean		d°	10 F. "
JUNKE Frédéric		d°	10 F. "
TRESPAILLE	Appariteur	9 F. "	

J. FUMANAL
PERCEPTEUR
A MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)

MONTRÉJEAU - 27 JUIL 1944
LE PERCEPTEUR, K. L. M.